
DECRET N° 2021/158 DU 18 MARS 2021

portant nomination d'Inspecteurs Généraux à la Délégation Générale à la Sûreté Nationale.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
Vu le décret N° 96/034 du 1^{er} mars 1996 portant création d'une Délégation Générale à la Sûreté Nationale ;
Vu le décret N° 2011/412 du 09 décembre 2011 portant réorganisation de la Présidence de la République ;
Vu le décret N° 2012/540 du 19 novembre 2012 portant organisation de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale,

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
PRESIDENCY OF THE REPUBLIC
SECRETARIAT GENERAL
SERVICE DU FICHER LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE
LEGISLATIVE AND STATUTORY AFFAIRS CARD INDEX SERVICE
COPIE CERTIFIEE CONFORME
CERTIFIED TRUE COPY

DECRETE :

Article 1^{er}.- Sont, à compter de la date de signature du présent décret, nommés Inspecteurs Généraux à la Délégation Générale à la Sûreté Nationale :

**INSPECTEUR GENERAL CHARGE DU SUIVI DES ACTIVITES
SPORTIVES, DE SECURITE PUBLIQUE ET DE POLICE JUDICIAIRE**

Monsieur **ASA'A Eric CHE**, Commissaire Divisionnaire, précédemment Délégué Régional de la Sûreté Nationale de l'Est.

**INSPECTEUR GENERAL CHARGE DE LA DIVISION SPECIALE DE
CONTROLE DES SERVICES, DU SUIVI DE L'EVOLUTION DE L'ETAT
D'ESPRIT DES PERSONNELS DE LA FONCTION PUBLIQUE EN
GENERAL ET DE LA SURETE NATIONALE EN PARTICULIER**

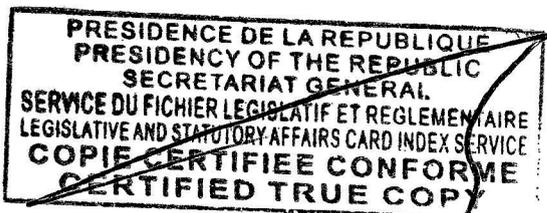
Monsieur **OUMAROU HAMIDOU**, Commissaire Divisionnaire, précédemment Secrétaire Permanent du Conseil de Discipline à la Délégation Générale à la Sûreté Nationale.

**INSPECTEUR GENERAL CHARGE DE LA SECURITE FRONTALIERE
ET DE LA COORDINATION DES SERVICES DE RENSEIGNEMENTS**

Monsieur **MESSING Jean-Louis**, Commissaire Divisionnaire,
précédemment Directeur de la Police des Frontières, poste vacant.

Article 2.- Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature
prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.-Le présent décret sera enregistré et publié suivant la
procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en
anglais. /-



Yaoundé, le 18 MARS 2021



LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Paul BIYA